

Projets d'initiative citoyenne (PIC) : FORMULAIRE DE DEMANDE 2021

Objectif du dispositif : Développer les initiatives et projets des habitants / collectifs d'habitants / associations nécessitant une aide financière (et non finançables par d'autres dispositifs existants), au bénéfice des habitants des quartiers identifiés en Politique de la Ville.

N° de la demande : 21/

Date de réception :

Intitulé de l'opération :

Date / Période de réalisation :

Lieu de réalisation envisagé :

Association porteuse du projet :

Quartiers concernés :

Hauts Champs **Trois Fermes** **Lionderie**
 Longchamp **Trois Baudets** **Beaumont**

Nom du responsable de l'opération au sein de l'association :

Cachet / signature :

Nom du demandeur et du suppléant (obligatoire) :

Coordonnées / adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Mail :

(En cas d'absence du demandeur, un suppléant doit présenter le dossier à condition que son nom figure sur ce formulaire)

Participation de l'association / autres financements

Montant de la subvention demandée au PIC

Montant global de l'opération

A SAVOIR !

- Le responsable de l'opération s'engage à veiller à la bonne réalisation du projet et à la production d'un bilan qualitatif et financier accompagné des pièces justificatives à hauteur du financement de l'action.

Il est tenu d'utiliser la subvention accordée conformément au projet déposé.

- Il existe un règlement du dispositif, il est impératif de le consulter avant de déposer une demande (version actualisée au 31/03/2017).
- Le montant maximum des demandes est de **1000** euros
- Pour toute demande portée par une association, **le cachet de l'association doit figurer sur la 1^{ère} page du formulaire de demande et celle-ci doit être signée par le président de l'association ou le directeur**
- Une fois l'action terminée, le demandeur est chargé de transmettre le bilan dès la réalisation de l'action. Le délai maximum pour fournir ce bilan est de **1 mois. L'association porteuse est chargée de s'assurer du respect de ce délai.**
- Le PIC ne finance pas à 100% les actions. Vous devez donc trouver un autofinancement ou d'autres sources de financement pour au moins 10% du budget total afin de soutenir votre projet.

La subvention sera **versée en 2 parties** :

- L'**acompte**, après décision du comité
 - Le **solde** dès réception du bilan et des pièces justificatives
 - Le montant du solde peut être modifié. Dans ce cas l'association porteuse du projet sera prévenue des motifs. Cela peut se produire notamment si :
 - Les recettes réalisées ont été plus importantes que prévu
 - Les dépenses réalisées ont été plus basses que prévu
 - L'association porteuse du projet prend la responsabilité de réaliser l'action et en assume la couverture assurance.
-
- Les financements de ce dispositif sont réservés aux Hémois

PRESENTATION DU PROJET

Objectif(s) de l'action :

Habitants ou collectif à l'origine de l'action :

Nombre de participants attendus ou de personnes concernées par l'action :

Descriptif du déroulé de l'action :

PIC Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		APH/PIC	
Assurance			
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		Part propre :	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,		- Organismes sociaux (à détailler):	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel			
UNIQUEMENT LES CONTRATS SPECIFIQUEMENT RECRUTE POUR L'ACTION		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
SS TOTAL SUBVENTIONNABLE			
I. Charges indirectes affectées à l'action et valorisations		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
64- Charges de personnel existant de la structure			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Participation des adhérents	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL GLOBAL		TOTALGLOBAL	

Joindre les devis détaillés

Les partenaires associés à l'action financée sont à détailler dans le budget prévisionnel

COMITE D'ATTRIBUTION EN DATE DU . . . / . . . / 2021

(Cette page est réservée à l'APH)

N° de la demande : 21/ . . .

AVIS FAVORABLE **AVIS DÉFAVORABLE**

THEMATIQUE REGIONALE CONCERNÉE

	Insertion par l'économique
	Innovation sociale
	Démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques
	Transition énergétique et écologique
	Valorisation des circuits courts
	Lutte contre l'isolement des personnes isolées et des personnes fragiles
	Lutte contre l'illettrisme
	Echange de savoirs, entraide et soutien scolaire
	Valorisation et découverte du patrimoine et de l'histoire locale
	Créativité artistique

Observations émises par le comité :

Montant de la subvention accordée ⇒ 